

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,

Vu l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,

Vu la décision n° DEC110015DR01 du 21 mars 2011 portant nomination de l'intéressé en qualité d'ACMO,

Vu la décision n° 277943 du 23/05/2011 portant mutation de l'intéressé,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110040DR01

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 30 avril 2011 aux fonctions d'ACMO de Monsieur Eduardo SEPULVEDA TAULIS.

ARTICLE 2 : A compter de la même date, l'intéressé cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 16 septembre

2011

Jérôme LESUEUR, directeur de l'UMR 8213

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI de Paris